

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS**  
**PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**5<sup>e</sup> rencontre – 19 janvier 2021**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

- M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Gabriel Brunet, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvisionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du secrétariat général  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC)  
M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice adjointe (SGPDC)  
Mmes Solange Lemire, conseillère en gestion de personnel (SGPDC)  
Andrée-Anne Daigle, coordonnatrice au Bureau des relations professionnelles (SGPDC)  
Nathalie Parent, directrice de l'école Ahuntsic  
Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
MM. Michel Roy, directeur de l'école Saint-Henri  
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2

\*\*\*\*\*

**Mot du directeur général**

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation des procès-verbaux des rencontres décisionnelles du 1<sup>er</sup> décembre et du 8 décembre 2020
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-12-631 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 5- A-29-1992 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement
- 6- A-29-2001 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 7- A-29-2002 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 8- A-29-2003 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement
- 9- A-31-4271 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour divers travaux de rénovation aux écoles Ludger-Duvernay, Iona, Saint-Luc et Montcalm – appel d'offres 24-657P1 – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4275 Service des ressources financières – services professionnel en architecture pour les travaux de rénovation d'enveloppe extérieure des écoles Père-Marquette, Saint-Clément, Saint-Albert-le Grand, annexe temporaire – appel d'offres 24-658P1 – attribution d'un contrat

- 11- A-31-4279 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour les projets de réfection de cours des écoles Notre-Dame-des-Victoires annexe et Cœur-Immaculé-de-Marie – appel d'offres 24-659P2– attribution d'un contrat
- 12- A-31-4280 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école primaire transitoire de 24 classes sur le site de l'école secondaire Marguerite - De Lajemmerais – appel d'offres 24-661P1 – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4287 Service des ressources financières – services professionnels en génie civil pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement extérieur des écoles Alphonse-Desjardins, Centre Gabrielle-Roy et Louis-Riel – appel d'offres 24-663P2 – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4288 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs de l'école Saint-Noël-Chabanel – appel d'offres 24-662P2 – attribution d'un contrat
- 15- A-31-4295 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la rénovation des gymnases des écoles La Dauversière, Notre-Dame-de-l'Assomption et Saint-François-Solano – appel d'offres 24-664P1 – attribution d'un contrat
- 16- A-31-4298 Service des ressources financières – Centre Yves-Thériault – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2880P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-4302-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques des écoles Le Vitrail, Paul-Bruchési et le 8520, rue Saint-Urbain – appel d'offres 24-665P1 – attribution d'un contrat
- 18- A-31-4304 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie civile pour la conception et la surveillance des projets de réfection des cours des écoles Gadbois, Saint-Antoine-Marie-Claret et Hélène Boullé – appel d'offres 24-660P2 – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4311 Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier – mise aux normes DAR, compteur, système de coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-2886P – attribution de contrat
- 20- A-31-4322-A Service des ressources financières – acquisition des licences AUTOCAD – appel d'offres 27-657P – attribution d'un contrat

- 21- A-31-4337 Service des ressources financières – services spécialisés à taux horaires pour entrepreneurs en électricité – appel d'offres 15-283P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 22- A-31-4344 Service des ressources financières –travaux généraux à taux horaire – appel d'offres 15-304P – exercice de la première option de renouvellement
- 23- A-31-4352 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d'offres 27-653P – attribution d'un contrat
- 24- A-31-4361-A Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-307P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 25- A-33-1666 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école et de réhabilitation des sols
- 26- A-33-1671 Service des ressources matérielles – immeuble du 3737, rue Sherbrooke Est (CA) – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux urgents de démantèlement de maçonnerie
- 27- A-34-3304 Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de réhabilitation des sols à l'école Charles-Lemoyne – appel d'offres 25-2442P
- 28- A-34-3306-A Service du secrétariat général – Règlement du dossier du sinistre du 27 décembre 2017 suite à un bris d'une conduite d'aqueduc à l'école Saint-Luc
- 29- Documents d'information :
  - a) A-33-1667 Service des ressources matérielles – école Des Nations – révision de l'estimation des honoraire professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école
  - b) A-33-1670 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – dépense supplémentaire – honoraires professionnels pour l'accompagnement du CSSDM par la Société québécoise des infrastructures dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier
- 30- Décisions prises hors rencontre :
  - a) A-34-3307 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *3469051 Canada inc.* dans le cadre du projet pour la mise en conformité des issues et réhabilitation des plafonds de l'école Louise-Trichet
- 31- Divers

2. Approbation des procès-verbaux des rencontres décisionnelles du 1<sup>er</sup> décembre et du 8 décembre 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve les procès-verbaux des rencontres décisionnelles du 1<sup>er</sup> décembre et du 8 décembre 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER les procès-verbaux des rencontres décisionnelles des 1<sup>er</sup> décembre et 8 décembre 2020.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-12-631 en date du 11 décembre 2020 de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves au préscolaire ayant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en point de service à l'école Léonard-de-Vinci pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves au primaire ayant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en point de service à l'école Dollard-des-Ormeaux pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les deux postes seront financés avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Léonard-de-Vinci et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Dollard-des-Ormeaux et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle du directeur général du 6 mai 2020).

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1992 en date du 5 janvier 2021 de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT la condition de ne pas se présenter dans tout établissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'accusation criminelle dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 119 760 560;

CONSIDÉRANT que la nature de cette accusation cause préjudice au CSSDM;

CONSIDÉRANT le souci du CSSDM d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs et du personnel;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est soucieux de son image auprès du public et du maintien de la confiance que celui-ci lui porte;

CONSIDÉRANT le niveau de probité exemplaire exigé d'un enseignant à titre de rôle modèle;

CONSIDÉRANT que le rôle modèle de l'enseignant exige de celui-ci une entière adhésion aux valeurs du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre le CSSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 119 760 560, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 119 760 560 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision du directeur général.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2001 en date du 14 janvier 2021  
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Tankeu, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 15 octobre 2020 au centre Champagnat;

CONSIDÉRANT que Mme Houda Serbouti, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 13 août 2020 à l'école La Dauversière;

CONSIDÉRANT que M. Mohamed Faouzi, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 8 septembre 2020 à l'école Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que Mme Migline Cerhomme, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 15 septembre 2020 à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT que Mme Tassadit Asbai, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 50 % (17,50 heures/semaine) depuis le 9 septembre 2020 à l'école Louis-Colin;

CONSIDÉRANT que M. Aziz Madkour, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 21 septembre 2020 à l'école Louis-Colin;

CONSIDÉRANT que M. Étienne Soucy, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 20 % (7,75 heures/semaine) depuis le 16 septembre 2020 à l'école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que Mme Jessica Padulo-Morin, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 25 août 2020 à l'école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que M. Robernose Beauchamps et M. Ruby Désalliers, ouvriers d'entretien classe II sont affectés à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 2 septembre 2020 et depuis le 28 septembre 2020 à l'EMICA;

CONSIDÉRANT que Mme Roseline Mélançon, ouvrière d'entretien classe II est affectée à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 14 septembre 2020 à l'EMFM;

CONSIDÉRANT que Mme Lorena Yanez et M. Pellegrino Villani, ouvriers d'entretien classe II sont affectés à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 26 août 2020 et le 22 septembre 2020 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que Mme Varlyne Cox, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à l'école Saint-Justin;

CONSIDÉRANT que M. Carl-Anthony Ducharme-Abraham, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 8 septembre 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Chloé Maurice-Larente, ouvrière d'entretien classe II est affectée à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 28 septembre 2020 à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que Mme Sameh Chater, technicienne en administration est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 23 septembre 2020 à l'EMSOM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein de secrétaire à 100 % au centre Champagnat à l'indice 100-328-1-21120-150;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein de 100 % de secrétaire à l'école La Dauversière à l'indice 100-282-1-21120-150;



- 3° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal à l'indice 100-143-1-63000-177;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Barclay à l'indice 100-122-1-23410-167;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 50 % de secrétaire à l'école Louis-Colin à l'indice 100-092-1-21120-150;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Louis-Colin à l'indice 100-092-1-63000-177;
- 7° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de 20 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Barthélemy-Vimont à l'indice 100-128-1-63000-177;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Barthélemy-Vimont à l'indice 100-128-6-23147-167;
- 9° de CRÉER deux postes annuels à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'EMICA à l'indice 100-478-1-63000-177;
- 10° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'EMFM à l'indice 100-474-1-63000-177;
- 11° de CRÉER deux postes annuels à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'EMCM à l'indice 100-477-1-63000-177;
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 60 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Justin à l'indice 100-003-1-23140-167;
- 13° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier à l'indice 100-221-1-23140-167;
- 14° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'école Saint-Luc à l'indice 100-291-1-63000-177;
- 15° de CRÉER un poste annuel à temps partiel de technicien en administration à 40 % à l'EMSOM à l'indice 100-414-1-21120-160;
- 16° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2002 en date du 8 janvier 2021  
de Mme France Laurent concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins importants de personnel au sein des établissements et des services et les effets négatifs du manque de personnel sur la réalisation de notre mission auprès des élèves;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) a le mandat de doter les postes à pourvoir aux fins de la réalisation de notre mission éducative;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre qualifiée et la grande mobilité de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT les responsabilités des agentes de bureau classe 1 au sein du BREC, la mobilité du personnel au sein de cette équipe et l'importance de la formation et de l'accompagnement dans ce contexte;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste d'agent de bureau classe principal à temps plein au Bureau du recrutement du SGPDC à l'indice 518000-1-52330-150;
- 2° de MODIFIER les plans de l'effectif 2020-2021 du personnel professionnel (résolution 5 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020) et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2003 en date du 6 janvier 2021 de  
Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT l'accusation criminelle dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 124 744 242;

CONSIDÉRANT les conditions imposées à la personne concernée dont le matricule est 124 744 242;

CONSIDÉRANT le souci du CSSDM d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs;

CONSIDÉRANT que la nature de cette accusation cause préjudice au CSSDM;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est soucieux de son image auprès du public et du maintien de la confiance que celui-ci lui porte;

CONSIDÉRANT le niveau de probité exemplaire exigé d'un enseignant à titre de rôle modèle;

CONSIDÉRANT que le rôle modèle de l'enseignant exige de celui-ci une entière adhésion aux valeurs du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre le CSSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 124 744 242, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 124 744 242 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision du directeur général.

9. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour divers travaux de rénovation aux écoles Ludger-Duvernay, Iona, Saint-Luc et Montcalm – appel d'offres 24-657P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4271 en date du 14 décembre 2021  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour divers travaux de rénovation aux écoles Ludger-Duvernay, Iona, Saint-Luc et Montcalm;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 445 926 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BARIN architecture + design*, pour divers travaux de rénovation aux écoles Ludger-Duvernay, Iona, Saint-Luc et Montcalm. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – services professionnel en architecture pour les travaux de rénovation d'enveloppe extérieure des écoles Père-Marquette, Saint-Clément, Saint-Albert-le Grand, annexe temporaire – appel d'offres 24-658P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4275 en date du 13 janvier 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les travaux de rénovation d'enveloppe extérieure des écoles Père-Marquette, Saint-Clément et Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 457 698 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel & Associés / Riopel Dion St-Martin inc.* pour les travaux de rénovation d'enveloppe extérieure des écoles Père-Marquette, Saint-Clément et Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour les projets de réfection de cours des écoles Notre-Dame-des-Victoires annexe et Cœur-Immaculé-de-Marie – appel d'offres 24-659P2– attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4279 en date du 11 janvier 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réfection de cours des écoles Notre-Dame-des-Victoires annexe et Cœur-Immaculé-de-Marie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre parmi les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été modifié et présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 400 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Les Services EXP inc.* pour les projets de réfection des cours des écoles Notre-Dame-des-Victoires annexe et Cœur-Immaculé-de-Marie. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école primaire transitoire de 24 classes sur le site de l'école secondaire Marguerite - De Lajemmerais – appel d'offres 24-661P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4280 en date du 11 janvier 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'une école primaire transitoire de 24 classes sur le site de l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2020-2030), par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 300 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *NFOE inc.* pour la construction d'une école primaire transitoire de 24 classes sur le site de l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – services professionnels en génie civil pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement extérieur des écoles Alphonse-Desjardins, Centre Gabrielle-Roy et Louis-Riel – appel d'offres 24-663P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4287 en date du 11 janvier 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme en génie civil pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement extérieur des écoles Alphonse-Desjardins, Centre Gabrielle-Roy et Louis-Riel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 330 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Équipe Laurence inc.* pour des services professionnels en génie civil pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement extérieur des écoles Alphonse-Desjardins, Centre Gabrielle-Roy et Louis-Riel. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.



14.

Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs de l'école Saint-Noël-Chabanel – appel d'offres 24-662P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4288 en date du 8 janvier 2021  
de M. Yassine Bennis Touaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs de l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022 et tel qu'il est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée dans le présent rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 300 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA+ S.E.N.C.* pour la réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs de l'école Saint-Noël-Chabanel.

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la rénovation des gymnases des écoles La Dauversière, Notre-Dame-de-l'Assomption et Saint-François-Solano – appel d'offres 24-664P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4295 en date du 15 janvier 2021  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la rénovation des gymnases des écoles La Dauversière, Notre-Dame-de-l'Assomption et Saint-François-Solano;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux des trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 369 100 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bergeron Bouthillier inc.*, pour la rénovation des gymnases des écoles La Dauversière, Notre-Dame-de-l'Assomption et Saint-François-Solano. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

16. Service des ressources financières – Centre Yves-Thériault – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d’offres 25-2880P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4298 en date du 7 janvier 2021  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la première phase de la rénovation des blocs sanitaires au Centre Yves-Thériault;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Fluet inc.* au montant de 390 444 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du CSSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation du Québec (MEQ). Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l’organisme scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 390 444 \$ plus taxes à *Construction Fluet inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la première phase de la rénovation des blocs sanitaires au Centre Yves-Thériault;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17.

Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques des écoles Le Vitrail, Paul-Bruchési et le 8520, rue Saint-Urbain – appel d’offres 24-665P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4302-A en date du 19 janvier 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques des écoles Le Vitrail, Paul-Bruchési et le 8520, rue Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu’elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu’une des deux soumissions analysées par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu’elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT qu’une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu’une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l’organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d’AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 313 434 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bergeron Bouthiller inc.* pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques des écoles Le Vitrail, Paul-Bruchési et le 8520, rue Saint-Urbain. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

18. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie civile pour la conception et la surveillance des projets de réfection des cours des écoles Gadbois, Saint-Antoine-Marie-Claret et Hélène Boullé – appel d'offres 24-660P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4304 en date du 13 janvier 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs civils pour la conception et la surveillance des projets de réfection des cours des écoles Gadbois, Saint-Antoine-Marie-Claret et Hélène-Boullé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que sept des huit soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 785 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *ÉQUIPE LAURENCE* pour la conception et la surveillance des projets de réfection des cours des écoles Gadbois, Saint-Antoine-Marie-Claret et Hélène-Boullé. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

19. Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier – mise aux normes DAR, compteur, système de coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-2886P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4311 en date du 8 janvier 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes DAR, compteur, système de coupure et entrée d'eau à l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MécanicAction inc.* au montant de 204 456 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été modifié et présenté au ministère de l'Éducation (MEQ), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 204 456 \$ plus taxes à *MécanicAction inc.*, pour la mise aux normes DAR, compteur, système de coupure et entrée d'eau de l'école au-Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – acquisition des licences AUTOCAD – appel d'offres 27-657P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A31-4322-A en date du 15 janvier 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui fournira sur demande des licences Autocad pour les employés du Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Graitec inc.* au montant de 411 495 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;



CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 144 495 \$ plus taxes à *Graitec inc.* pour la fourniture sur demande de licences Autocad. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera en vigueur à compter du 20 janvier 2021 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

21. Service des ressources financières – services spécialisés à taux horaires pour entrepreneurs en électricité – appel d'offres 15-283P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4337 en date du 13 janvier 2021  
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats ont été attribués en avril 2019 à *SMD Électricité inc.*, *Poulin Électricité inc.*, *Mofax Électricité Itée*, *Laurin, Laurin (1991) inc.*, *Lavytech Électricité inc.*, *Michel Guimont entrepreneur électricien Itée* et *La Cie électrique Britton Itée*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier actuel pour cette entente est de 402 426,83 \$, ce qui représente 102,09 % du montant annuel autorisé qui est de 394 179,60 \$.

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, le requérant pour ce type de services, a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les sept adjudicataires ont été sollicités et que cinq acceptent de renouveler l'entente pour une nouvelle année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement de l'entente et d'OCTROYER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 385 932,37 \$ plus taxes à *SMD Électrique inc., Poulin Électrique inc., Mofax Électrique Itée, Lavytech Électrique inc., et La Cie électrique Britton Itée* pour les travaux en électricité à taux horaire.

22. Service des ressources financières –travaux généraux à taux horaire – appel d'offres 15-304P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4344 en date du 8 janvier 2021  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Les Constructions Serbec inc., Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), Roland Grenier construction Itée, et Construction L. Morin inc.* pour les travaux généraux à taux horaire;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que *Les Constructions Serbec inc., Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), Roland Grenier construction Itée, et Construction L. Morin inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER les contrats pour les travaux généraux à taux horaires avec *Les Constructions Serbec inc., Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), Roland Grenier construction Itée, et Construction L. Morin inc.,* pour un montant global annuel de 8 367 124,62 \$ plus taxes pour la période du 29 janvier 2021 au 28 janvier 2022.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d’offres 27-653P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4352 en date du 13 janvier 2021 de Mme Nathalie Sauvé et de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour les produits de peinture et accessoires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'unique soumissionnaire est *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* au montant de 330 439,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 107 958,05 \$ plus taxes à *P.P.G. Revêtements architecturaux Canada inc.* pour la fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

24. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-307P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4361-A en date du 14 janvier 2021 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, *Gestion Imm-tech inc.* et *Les Industries Garanties Limitée* pour le service à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT que *Gestion Imm-tech inc.* s'était désisté du contrat lors de l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.* et *Les Industries Garanties Limitée* afin de connaître leur intention concernant l'exercice de la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *J.P. Lessard Canada inc.* et *Ventilation Manic inc.* acceptent de renouveler l'entente en suivant les prix prévus à cette deuxième option de renouvellement et que *Les Industries Garanties Limitée* a ignoré notre demande;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût de 120,96 \$ sera déduit du montant prévu au bon de commande pour la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER les contrats pour les services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation avec *J.P. Lessard Canada inc.* et *Ventilation Manic inc.*, pour un montant global annuel de 167 743,04 \$ plus taxes, pour la période du 20 janvier 2021 au 19 janvier 2022.

25.

Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école et de réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1666 en date du 6 janvier 2021  
de Mme Hadjer Bitam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *DKA Architectes Inc.* et *GBI Experts-conseils* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et la réhabilitation des sols de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, située au 4245, avenue Berri, à Montréal;

CONSIDÉRANT la révision de l'offre de service des deux firmes;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *DKA Architectes inc* et *GBI Experts-conseils* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine.

26. Service des ressources matérielles – immeuble du 3737, rue Sherbrooke Est (CA) – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux urgents de démantèlement de maçonnerie

Document déposé : Rapport A-33-1671 en date du 12 janvier 2021  
de Mme Sylvie Lejeune concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'inspection des façades de la firme *CIMA*<sup>+</sup> relativement aux exigences réglementaires en lien avec l'entretien et la vérification des façades du bâtiment du 3737, rue Sherbrooke Est;

CONSIDÉRANT que le type de travaux requis est difficile à évaluer sur une base forfaitaire et que le délai d'exécution recommandé est très court, le recourt à un appel d'offres public est difficilement applicable;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur homologué, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres 15-266P, n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution par l'entrepreneur homologué à issus de l'appel d'offres 15-266P, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, des travaux urgents de démantèlement de maçonnerie au bâtiment sis au 3737, Sherbrooke Est, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

27. Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de réhabilitation des sols à l'école Charles-Lemoyne – appel d'offres 25-2442P

Document déposé : Rapport A-34-3304 en date du 18 décembre 2020  
de M<sup>e</sup> Chloé Normand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet de réhabilitation des sols à l'école Charles-Lemoyne, appel d'offres n° 25-2442P (021 030 410) sont terminés;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel A-34-3304 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSDM de régler ce litige selon les termes de l'entente de règlement confidentielle décrits au rapport confidentiel A-34-3304;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à l'entente de règlement confidentielle décrite au rapport confidentiel A-34-3304;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement d'un litige de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrite dans le rapport confidentiel A-34-3304, l'entente de règlement dans le cadre du projet de réhabilitation des sols à l'école Charles-Lemoyne, appel d'offres n° 25-2442P (021 030 410);
- 2° de DEMANDER au directeur adjoint du Service des ressources matérielles de signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement;
- 3° et de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente.

28. Service du secrétariat général – Règlement du dossier du sinistre du 27 décembre 2017 suite à un bris d'une conduite d'aqueduc à l'école Saint-Luc

Document déposé : Rapport A-34-3306-A en date du 15 janvier 2021 de M<sup>e</sup> Chloé Normand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel A-34-3306-A et ses annexes confidentielles qui justifient de régler ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Centre de services scolaire (CSSDM) de régler ce litige selon les termes décrits au rapport confidentiel A-34-3306-A;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée au rapport confidentiel A-34-3306-A;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction pour régler un litige de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, tel que décrit dans le rapport confidentiel A-34-3306-A, le règlement du dossier avec la Ville de Montréal dans le cadre du sinistre du 27 décembre 2017 suite à un bris d'une conduite d'aqueduc à l'école Saint-Luc;
- 2° et de DEMANDER au coordonnateur du Bureau des affaires juridiques de signer tout document permettant de finaliser ledit règlement.

29. Documents d'information :

- a) A-33-1667 Service des ressources matérielles – école Des Nations – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école
- b) A-33-1670 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – dépense supplémentaire – honoraires professionnels pour l'accompagnement du CSSDM par la Société québécoise des infrastructures dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier

30. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé le rapport suivant depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

- a) Service du secrétariat général – entente de règlement avec 3469051 Canada inc. dans le cadre du projet pour la mise en conformité des issues et réhabilitation des plafonds de l'école Louise-Trichet

Document déposé : Rapport A-34-3307 en date du 12 janvier 2020 de M<sup>e</sup> Emilie Brosseau concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER, tel que décrit dans le rapport confidentiel A-34-3307, l'entente de règlement avec 3469051 Canada inc. dans le cadre du projet pour la mise en conformité des issues et réhabilitation des plafonds de l'école Louise-Trichet (308 017 890);

- 2° de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ledit règlement; et
- 3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente.

31. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 h 55.